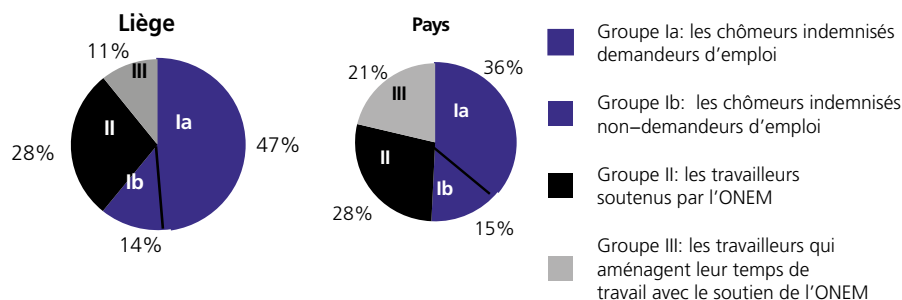


# Bureau du chômage: Liège



**DIRECTEUR:**  
 Benoît DELVAUX  
**DIRECTEUR ADJOINT:**  
 Marie-Sophie HODY  
**NOMBRE D'AGENTS\*:** 243  
**NOMBRE EN EQUIVALENTS**  
**À TEMPS PLEIN:** 212  
**ADRESSE:**  
 Rue Natalis 49  
 4020 Liège  
 Tél. 04 349 28 61  
 Fax 04 343 63 90  
 Email:  
 benoit.delvaux@onem.be

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Population en âge de travailler <sup>1</sup>	412 562	5,7
- Assurés contre le chômage <sup>2</sup>	213 035	5,6
- Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage <sup>3</sup>	168 151	5,1
- Taux du chômage <sup>4</sup>	18,7	
Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	51 076	10,3
- Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2012 <sup>5</sup>	90 156	10,9
- Suspensions et exclusions <sup>6</sup>	1 332	8,6
Vision globale 2012	Nombre/Montants	% par rap. au pays
<b>Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)</b>	187 176	7,9
<b>Décision de non-admissibilité au droit aux allocations<sup>7</sup></b>	2 335	7,7
<b>Dossiers litiges achevés</b>	11 711	7,5
<b>Contrôles achevés<sup>8</sup></b>	7 001	8,1
<b>Sanctions notifiées au cours de l'année<sup>9</sup></b>	5 873	8,0
<b>Montants des paiements introduits par les OP</b> (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR		
2011	686,1	8,4
2012	699,2	8,4
<b>Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR</b>	24,0	11,0
<b>Montants récupérés / reçus - en millions d'EUR</b>	4,8	6,9
Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2012)	Nombre	% par rap. au pays
• <b>Les chômeurs indemnisés</b>		
Hommes	30 569	8,7
Femmes	25 078	8,6
Total	55 647	8,6
Dont:		
- CCI inoccupés inscrits comme DE		
Hommes	22 047	9,8
Femmes	19 070	9,9
Total	41 117	9,9
Après un emploi à temps plein	26 654	8,4
Ayants droit à des allocations d'attente	14 463	14,3
Travailleurs ayant charge de famille	14 563	11,1
Isolés	12 130	11,5
Cohabitants sans charge de famille	14 403	8,0
Moins de 25 ans	5 865	10,6
25 à 50 ans	24 917	9,8
50 ans et plus	10 335	9,7
Moins d'1 an	12 803	8,5
1 à 2 ans	7 023	9,7
2 ans et plus	21 291	11,0
- DE inoccupés après un emploi à temps partiel volontaire	1 935	6,9
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE	216	5,1
- Non-DE inoccupés, dispense pour difficultés sociales et familiales	582	7,0
- Non-DE inoccupés, chômeurs âgés	5 360	7,0
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE	6 437	5,8

\* à l'exclusion des agents ALE.

**Profil des personnes indemnisées  
(moyennes annuelle 2012)**

		Nombre	% par rap au pays
<b>• Les travailleurs soutenus par l'ONEM<sup>10</sup></b>			
	Hommes	14 344	6,9
	Femmes	11 582	7,7
	Total	25 926	7,2
Dont:			
-	Chômeurs temporaires	7 535	4,7
	<i>dont suspension pour employés</i>	111	7,3
-	Gardien(ne)s d'enfants	86	2,7
-	Vacances-jeunes	56	2,1
-	Vacances seniors	3	1,5
-	Période non rémunérée dans l'enseignement	359	10,3
-	Soins d'accueil	2	2,1
-	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	4 628	9,0
-	Chômeurs complets avec dispense ALE	30	2,2
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	1	7,7
-	Mesures d'activation, ciblées sur les jeunes chômeurs	21	5,9
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs âgés	997	5,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: études	2 893	13,3
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: formation profess.	1 457	8,0
-	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	7 760	10,6
-	Complément de garde d'enfants	97	7,9
-	Mesures d'activation, ciblées sur l'encouragement des chômeurs pour s'installer comme indépendant	1	9,6
<b>• Les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM</b>			
	Hommes	2 645	3,0
	Femmes	7 189	3,9
	Total	9 834	3,6
Dont:			
-	Prépension à mi-temps	10	1,5
-	Interruption de carrière, interruption complète	224	3,7
-	Interruption de carrière, réduction de prestations	3 177	4,7
-	Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale	1 911	3,1
-	Crédit-temps, interruption complète	241	3,5
-	Crédit-temps, réduction de prestation	4 271	3,3
<b>• Allocation de licenciement</b>		<b>272</b>	<b>8,1</b>
<b>• Attestations</b>			
Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		46 824	9,7
Autres attestations		12 009	4,7
<b>Total</b>		<b>58 833</b>	<b>8,0</b>

<sup>1</sup> Population au 1<sup>er</sup> janvier 2012 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

<sup>2</sup> Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Ils comprennent:

- les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2011 (source ONEM);
- le travail frontalier sortant au 30 juin 2011; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

<sup>3</sup> Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

<sup>4</sup> Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

<sup>5</sup> Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

<sup>6</sup> Sans 1) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et 2) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

<sup>7</sup> Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

<sup>8</sup> Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

<sup>9</sup> Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

<sup>10</sup> Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir note site internet "Statistiques – définitions des ayants droit".